

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

présents : 18

votants : 19

l'An deux mille vingt-six,
le 27 avril 2026 à 17 heures,
le Conseil municipal de la commune de Barjac,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 13 avril 2026

Présents : M. Edouard CHAULET, Mme Aline GUYONNAUD, M. Cyril GILLES, M. Sylvian BELIN, M. Saïd EL ATTAR, Mme Monique FERRAT, Mme Brigitte BRUGNON, Mme Agnès HERNANDEZ, M Florent OLLIER, Mme Annie LE HE, Mme Louisa DOUZELET, M Joseph VINOLO, Mme Hélène AULAGNER, M. Pierre MATHON, Mme Valérie CESSENAT-BORIE, M Bruno DIVOL, Mme Barbara BOUVAREL, M Jean-Luc POINAS.

Absents : Mme Laure ESNEE (procuration à Cyril GILLES)

Secrétaire de séance : Mme Aline GUYONNAUD

Délibération n°2026 – 57

OBJET : Subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes de l'assainissement, du cinéma, de la maison de santé et au budget autonome du CCAS

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à 4 CONTRE (P. MATHON, Mme V. CESSENAT-BORIE, B. DIVOL, B. BOUVAREL) et 15 POUR,

Au vu du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-2,

Au vu des crédits ouverts au budget primitif -budget principal de l'exercice 2026

Au du rapport par lequel M. Cyril GILLES, adjoint, expose les besoins de financements des différents budgets annexes et du budget autonome du CCAS

- ACCEPTE de voter une subvention pour un montant 42 000€ au budget annexe 2026 de la maison de santé.

- D'inscrire cette somme au compte 65736221 du budget primitif 2026 de la commune et au compte 74741 du budget 2026 de la maison de santé.

- ACCEPTE de voter une subvention pour un montant 41 000 € au budget annexe 2026 assainissement.

- D'inscrire cette somme au compte 65736221 du budget primitif 2026 de la commune et au compte 747 du budget 2026 de l'assainissement.

- ACCEPTE de voter une subvention pour un montant 12 000 € au budget annexe 2026 cinéma.

- D'inscrire cette somme au compte 65736221 du budget primitif 2026 de la commune et au compte 747 du budget 2026 de cinéma.

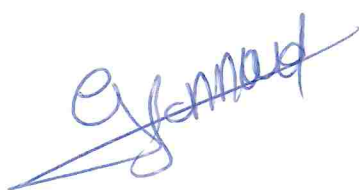
- ACCEPTE de voter un montant de 22 500 € pour le Centre Communal d'Action Social pour 2026 et de l'inscrire au budget principal au compte 657363.

Le Maire :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.*

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.*

**La secrétaire de séance,
Mme Aline GUYONNAUD**



**Le Maire,
M. Edouard CHAULET**

